

OCTOCRYLÈNE :

LA FEBEA RAPPELLE LES DONNÉES ATTESTANT LA SÉCURITÉ DE CE FILTRE SOLAIRE ET SOULIGNE L'IMPORTANCE DE SE PROTÉGER FACE AUX DANGERS DU SOLEIL

À la suite de la publication de plusieurs articles au sujet d'une demande que l'ANSES aurait transmise au gouvernement en vue d'une restriction du filtre solaire octocrylène, la Fédération des entreprises de la beauté (FEBEA,) qui représente les entreprises cosmétiques parmi lesquelles les fabricants de produits de protection solaire, tient à rappeler les éléments suivants concernant ce filtre solaire.

1/ L'octocrylène, comme tous les autres filtres solaires, est régulièrement contrôlé et réévalué par les autorités. Celles-ci ont confirmé son innocuité aux doses autorisées.

Étant donné leur rôle essentiel pour la santé, tous les filtres solaires font l'objet d'une évaluation de la sécurité extrêmement rigoureuse de la part des autorités.

Tous les filtres solaires, pour être autorisés, sont soumis à une évaluation de la sécurité par le Comité scientifique pour la santé des consommateurs (CSSC), un comité scientifique indépendant auprès de la Commission européenne. De plus, dès que de nouvelles données scientifiques sont disponibles et soulèvent des questions, ce comité peut être mandaté pour les réévaluer.

C'est ce qui s'est passé pour l'octocrylène qui a été réévalué par le CSSC en 2021, qui a confirmé que ce filtre solaire était sûr pour la santé, aux doses autorisées. Rappelons que, pour attester de la sécurité d'un ingrédient, il faut constater l'absence d'effet toxique pour une dose 100 fois supérieure à la dose autorisée.

2/ S'agissant de l'impact éventuel de ce filtre solaire sur l'environnement marin, il n'existe actuellement pas de méthode standardisée pour le mesurer ; néanmoins le secteur cosmétique est mobilisé pour engager les recherches nécessaires.

L'impact des filtres solaires n'est pas documenté par des méthodes standardisées, d'où l'absence de consensus scientifique sur le sujet. Il s'agit là d'un problème que la FEBEA a déjà remonté à l'ANSES. Selon la communauté scientifique, le blanchissement des récifs coralliens est principalement dû à la hausse de la température des océans liée au réchauffement climatique, suivi par d'autres facteurs reconnus comme la surpêche.

Une initiative collective internationale du secteur cosmétique de grande envergure est actuellement en cours à travers l'ICCS (International Collaboration on Cosmetics Safety). L'objectif est d'élaborer un modèle de calcul standardisé de l'exposition de l'environnement marin à ces ingrédients, en prenant en compte différents facteurs (concentration du produit, bord de mer, lac etc). Une fois élaborée, cette méthode sera intégrée à un outil ouvert à tous : marques cosmétiques mais aussi organismes de recherche publics ou privés, agences etc. La solution devrait être finalisée fin 2023.

3/ Enfin, la FEBEA rappelle l'importance des produits de protection solaire pour se protéger face aux risques du soleil : les cancers de la peau sont les plus fréquents avec 100 000 nouveaux cas en France chaque année. La prévention passe par la limitation de l'exposition au soleil et l'utilisation de produits de protection solaire sur les zones non protégées par les vêtements.

À PROPOS DE LA FEBEA

La FEBEA – Fédération des Entreprises de la Beauté, est le syndicat professionnel des entreprises du secteur cosmétique (parfumerie, maquillage, produits de soin, d'hygiène, de toilette ou capillaires). Elle rassemble plus de 350 entreprises françaises de la beauté et du bien-être, dont 82% de TPE et PME.

CONTACTS PRESSE

FEBEA – Audrey Peauger – responsable de la communication – a.peauger@febea.fr – 01 56 69 67 21
THE DESK – Guillaume Bourg – guillaume@agencethedesk.com – 06 10 61 62 50